Lycée de Gascogne
HÔTELLERIE ET TOURISME
BORDEAUX - TALENCE

Erasmus+

PROCÉDURE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME ERASMUS+

POUR UNE MOBILITÉ DE STAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2026/2027

CANDIDATS ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF DE MOBILITÉ DE STAGE ERASMUS+

- Être inscrit en BTS au Lycée de Gascogne
- **Être de nationalité d'un des pays de l'UE**. Une restriction : un étudiant ne peut pas se porter candidat pour partir dans un pays dont il est ressortissant
- Le stage doit faire partie intégrante du programme pédagogique inscrit au référentiel du BTS
- L'étudiant doit fournir **la convention de stage** qui s'ajoute au dossier de mobilité Erasmus+ (celui-ci ne remplace pas la convention de stage)
- Le stage doit s'effectuer à temps plein
- Le stage doit se faire dans l'un des pays de l'UE ou membres des pays associés au Programme Erasmus+
- La durée du stage doit être de **60 jours minimum**
- L'étudiant ne doit pas cumuler plus de 12 mois de mobilité Erasmus+ (études et/ou stages) par cycle d'études

NB : Au titre du poste « soutien pour l'inclusion » en faveur des participants ayant moins d'opportunités, un soutien financier individuel supplémentaire et/ou un soutien organisationnel pourrait être envisagé sur la base des critères édictés par l'agence nationale.

CONDITIONS DE STAGE

Le stage envisagé doit avoir une durée minimum de 60 jours consécutifs.

NB: Un stage peut être interrompu lorsque l'entreprise ferme pour congés annuels. La bourse est alors maintenue pendant ce congé obligatoire mais la période d'arrêt des activités ne peut être prise en compte pour atteindre la durée minimum de 2 mois.

Un étudiant peut candidater plusieurs fois pour des mobilités Erasmus pendant un cycle d'études (BTS, DUT, Licence, Master, Doctorat). La durée maximum est de 12 mois par cycle d'études.

PAYS ÉLIGIBLES POUR LA MOBILITÉ ERASMUS+ STAGE AU LYCÉE DE GASCOGNE

- Les 27 pays de l'union européenne (UE);
- Les 3 pays (hors UE) de l'espace économique européen : Islande, Liechtenstein, Norvège
- Les pays candidats à l'adhésion : Macédoine, Turquie, Serbie.

ENTREPRISES D'ACCUEIL ÉLIGIBLES

Tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public au privé, située dans un des pays éligibles, quelle que soit sa taille, son statut juridique, ou son secteur d'activité économique, y compris l'économie sociale.

Ne peuvent pas être éligibles comme organismes d'accueil :

- Les Institutions de l'UE et les autres organes de l'UE, y compris les agences spécialisées https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies
- Les organisations gérant les programmes européens : telles que les agences nationales afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et/ou de double financement.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Un impératif : dossier complet et respect des échéances, ***tout dossier incomplet ou remis hors délai ne sera pas traité***

Le Lycée applique des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement et à la charte ECHE Erasmus+, sachant qu'ils doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles par toutes les parties prenantes.

• Principes communs de sélection inscrits dans la charte :

- Équité de traitement des candidats
- Transparence des critères de sélection
- Non-discrimination des publics les plus éloignés de la mobilité

• Critères propres au Lycée de Gascogne :

- Motivation et engagement
- Motivation et engagement pour la mobilité que l'équipe pédagogique constatera (activité de recherche de stage). Le lycée apportera également son soutien dans cette démarche par l'intervention des professeurs pour aider l'étudiant à choisir des entreprises et des projets éligibles aux attentes de la formation et pour favoriser tous contacts et dialogues avec les entreprises.
- Motivation et engagement dans la formation (assiduité, implication, résultats académiques, etc.)
- Intérêt pour la langue* de travail du stage et la culture du pays d'accueil
  * La langue de travail peut éventuellement être différente (anglais) de la langue pratiquée dans le pays d'accueil. Toutefois l'intérêt pour la culture est supposé induire le respect des modes de fonctionnement et la capacité d'adaptation. Il s'agit plus de mesurer l'attitude et l'engagement que le niveau, la mobilité ayant justement pour objectif des progrès dans ce sens. Le niveau requis peut dépendre des compétences à mettre en œuvre lors du stage et est validé par le professeur de langue.
- Capacité à respecter les procédures
- Capacité à respecter les règles (documents à rendre etc..) et respect des conditions de présentation exigées pour la candidature

• Les demandes de bourse sont satisfaites dans la limite des financements disponibles au niveau de l'établissement. Lorsque le nombre de candidats à une bourse Erasmus+ est supérieur au nombre de bourses disponibles, une commission, constituée de professeurs, d'agents administratifs et du référent Erasmus+, se réunit pour étudier les candidatures et sélectionner les étudiants bénéficiaires au regard des critères mentionnés.

La commission classe alors les étudiants en trois groupes :

- Allocataires ERASMUS +. Ces candidats sont sélectionnés pour participer au programme et recevoir une allocation (bourse) Erasmus.

- Les étudiants participants non allocataires. Ces étudiants peuvent bénéficier de l'inscription en tant que participant ERASMUS + et bénéficier de tous les avantages du programme, sans pour autant percevoir d'allocation. Ils constitueront aussi une liste d'attente en cas de désistement d'étudiants allocataires.

- Les étudiants non retenus pour une candidature ERASMUS +.

Les montants des bourses sont définis selon des règles imposées par le programme Erasmus +. Ils sont approuvés en Conseil d'Administration. Ainsi les montants sont fonction de :

- la classification des pays par groupes, avec des fourchettes d'allocations imposées
- l'obligation de verser la même somme pour tous les étudiants allocataires effectuant un stage dans un même groupe de pays, indépendamment de la situation particulière de chaque étudiant
- la possibilité pour l'établissement de verser une bourse totale ou partielle

- l'attribution possible de soutien pour l'inclusion ainsi qu'une aide pour l'utilisation de transport écoresponsable

Une fois sélectionnés, les étudiants signent avec le lycée un contrat de mobilité de stage Erasmus+ précisant leurs droits et devoirs d'étudiants ERASMUS+ et les engageant à respecter les conditions indiquées dans la Charte de l'étudiant ERASMUS qui leur est remise. Les étudiants signent également un contrat pédagogique avec le lycée et l'entreprise d'accueil, dans lequel seront précisés la nature du stage prévu, les objectifs et missions, les personnes référentes...

La bourse Erasmus+ n'est cumulable avec la bourse mobilité de la Région Nouvelle Aquitaine.

> La bourse Erasmus+ devra être remboursée si l'étudiant ne satisfait pas aux termes du contrat Erasmus, sauf en cas de force majeur (ex. pandémie, attentat, hospitalisation). Les détails sont précisés dans le contrat de mobilité.

RÈGLES A RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

L'étudiant doit remplir toutes les obligations de l'étudiant ERASMUS + :

- Lire et accepter la charte de l'étudiant Erasmus+
- Respecter toutes les étapes de la procédure annoncée
- Remplir et remettre tous les documents demandés en bonne et due forme et dans les délais requis.

ATTENTION : dans le cas de non remise de l'un des documents, de non-respect des délais ou de non-exécution d'une des procédures, le dossier de l'étudiant pourra ne pas être traité ou l'étudiant pourra être amené à rembourser une partie ou la totalité de l'allocation octroyée s'il a été sélectionné en tant que bénéficiaire.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- ☐ Formulaire de candidature
- ☐ Copie de la convention de stage dûment complétée et signée
- ☐ Copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport)
- ☐ Copie de la carte européenne d'assurance maladie et de l'attestation de sécurité sociale
- ☐ Copie de l'attestation de mutuelle
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et d'assurance rapatriement/assistance
- ☐ Copie de l'avis d'imposition sur les revenus de 2025 des 2 parents
- ☐ Copie de l'avis d'attribution de bourse avec mention de l'échelon si vous êtes boursier
- ☐ RIB nominatif
- ☐ Les contrats de mobilité Erasmus+ dûment remplis et signés viendront finaliser le dossier fin février 2027

Toutes les pièces du dossier seront impérativement numérisées au format **PDF** et porteront, dans leur dénomination, l'intitulé suivant en respectant la casse :

NOM Prénom – ERASMUS - Titre du document (ex. RIB ou Avis d'imposition…) – 2026.2027

LES ÉCHÉANCES*

Réunion d'information	Tous les élèves de 1ère année de BTS	19/11/2026
Dossier de candidature à	• formulaire de candidature (à télécharger sur le site du lycée) • convention de stage (à défaut la fiche de liaison et/ou la lettre d'acceptation par l'entreprise) • copie de l'attestation d'assurance maladie et de la couverture mutuelle • copie de la carte européenne d'assurance maladie (valide aux dates du stage)	Avant le 16/12/2026

	• copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et d'assurance rapatriement • avis d'imposition sur les revenus de 2024 des 2 parents • avis d'attribution de bourse avec mention de l'échelon si vous êtes boursier • RIB à votre nom	
Convention de stage	Dernière limite pour la copie la convention de stage dûment complétée et signée par tous	Avant le 22/01/2027
Contrat de Mobilité Erasmus+	Édition des contrats, remis aux étudiants	Fin février 2027
Contrat de Mobilité Erasmus+	Remise des contrats dûment complétés et signés au référent Erasmus+	Avant le 19/03/2027
1er test de langue UE Academy	Dès que le contrat de mobilité Erasmus est rempli	Au plus tard 15 jours avant le début du stage
Réunion de préparation au départ	Date confirmée à chaque participant via l'ENT	Avril 2027
Attestation de stage Erasmus+ (différente de l'attestation du lycée)	L'attestation est présente dans le contrat de mobilité Erasmus. Elle est à faire compléter et signer par le tuteur dans l'entreprise à la fin du stage. Une copie est remise au référent Erasmus dès la rentrée	Avant la fin du stage
Passeport Europass	A compléter à la fin du stage avec le tuteur de l'entreprise et à remettre au référent Erasmus dès la rentrée	Avant la fin du stage
Rapport en ligne du participant Erasmus+ (différent du rapport de stage du lycée)	Il s'agit d'un sondage auquel il est obligatoire de répondre. L'étudiant reçoit une invitation par mail pour soumettre le rapport à ligne à la fin de son stage. Il est impératif de faire cette démarche dès réception du mail (ne pas changer de mail après avoir soumis sa candidature au programme Erasmus+ !)	A la fin du stage
Cours et tests de langue sur UE Academy	Participer au programme Erasmus+ donne accès à la plateforme UE Academy gratuitement	Avant, pendant, après le stage

Sous réserve de modification

LIENS UTILES

Sécurité / santé à l'étranger

> France diplomatie - Conseils aux voyageurs

Le service Conseils aux voyages donne des informations sur la situation sécuritaire à l'étranger par pays/destinations

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

> France diplomatie - Ariane

Enregistrez votre voyage sur le service Ariane du ministère des Affaires étrangères.

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

> Ameli.fr - protection sociale à l'étranger

Demandez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

https://www.ameli.fr/gironde/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-etranger

Stages à l'étranger

> Trouver un stage avec la plateforme d'échange Erasmus intern

https://erasmusintern.org/

> Trouver un stage avec le portail européen sur la mobilité de l'emploi

https://ec.europa.eu/eures/public/fr/opportunities

Bourses de mobilité

> Programme Erasmus+

https://www.generation-erasmus.fr/sejour-bourse-erasmus-etudiant/



Votre dossier sera définitivement pris en compte s'il est remis complet dans les délais mentionnés et au format requis.

L'ensemble des informations est consultable sur le site du lycée

https://www.lyceedegascogne.fr/a-linternational/mobilite-stages/